CR-AFPS (COMITE RENNAIS - ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE)
10 rue jean Boucher, 35000 Rennes
02 23 30 26 93 afps.rennes@gmail.com www.rennespalestine.fr

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux

Merci tout d'abord d'avoir accepté cette prise de parole.

L'eau, bien primordial et ressource vitale, est une richesse essentielle partout dans le monde. La gestion de cette richesse collective est éminemment politique. La décision que vous avez à prendre concernant l'eau dans notre ville sera l'un des marqueurs de votre mandature.

Le choix qui vous incombe doit prendre en compte de multiples paramètres.
En tant qu'usagers et consommateurs d'eau à Rennes, nous sommes tous très sensibles à la qualité du produit, à la qualité du service et bien sûr au coût de ces prestations. Il était donc pertinent, pour éclairer la décision, de réaliser l'étude comparative des différents systèmes de gestion envisageables dont vous avez présenté les résultats en réunion publique le 24 octobre dernier.

Toutefois, à l'heure du choix, une autre dimension ne peut être ignorée : les activités en Palestine de la société Véolia.
Depuis une dizaine d'années cette entreprise collabore activement au développement de la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés. Tout récemment encore, l'activité de Véolia a été dénoncée par le rapporteur spécial de l'ONU aux droits de l'homme en Palestine, Richard Falk ainsi que par l'ancien commissaire européen aux relations extérieures, Hans van den Broek.
Véolia est notamment impliquée dans :

- le tramway de Jérusalem reliant la partie israélienne de la ville aux colonies situées à l'Est
- les lignes d'autobus reliant des colonies par des routes de contournement réservées aux israéliens
- la décharge de Tovlan avec toutes les nuisances pour les palestiniens sans aucun service
- le traitement des eaux usées de la colonie de Modi'in Illit

La colonisation d'un territoire occupé contrevient, au même titre que les punitions collectives ou les déplacements de populations, à la 4ème Convention de Genève. Elle rend aussi caduque la solution de paix fondée sur la coexistence de deux Etats si l'on considère que le nombre de colons israéliens en Cisjordanie dépasse aujourd'hui 500 000 et qu'ils se sont déjà appropriés plus de 40% des terres palestiniennes.

En mettant son savoir-faire au service de la colonisation israélienne en Palestine, Véolia se fait au minimum le complice de violations du Droit International. Elle doit donc être sanctionnée sur les plans juridique et économique comme le demandent expressément aussi bien Richard Falk qu'Hans van den Broek.
Ne pas sanctionner, serait éloigner un peu plus les espoirs de paix en Palestine en n'assumant pas nos responsabilités de partie prenante aux Conventions de Genève.

Les résultats de l’étude commanditée par la Ville de Rennes ne font apparaître aucun avantage économique des systèmes de gestion avec Véolia par rapport à ceux sans Véolia. Vous avez donc l’opportunité en excluant Véolia de la gestion de l’eau à Rennes de concilier l’efficacité économique avec l’éthique politique.

A maintes reprises, la ville de Rennes a su prendre des positions en faveur du respect du droit international et des droits humains au Moyen-Orient. L’occasion vous est donnée d’agir une nouvelle fois dans ce sens.